

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°37/2011****OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 21

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le mercredi vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Danièle MAINCENT, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2011, des prévisions de dépenses ont été sous-évaluées. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de procéder à des virements de crédits tels que présentés dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Titres annulés sur exercices antérieurs (régularisation SCI Louise taxe assainissement)	673	0.01		
Dépenses imprévues	022	-0.01		
		0		

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Badges Crèche	165	600.00		
Documents d'urbanisme	202	5 000.00		
Acquisition SCHERRER (chemin de la Brague)	2111-222	310.00		
Acquisition BOUIS (chemin du Pilon)	2111-221	700.00		
Bornes incendie (Quarantier)	2315-48	5 000.00		
Crèche (stores)	2313-284	4 000.00		
Dépenses imprévues	020	-15 610.00		
		0		

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré,

APPROUVE cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.